

Direction départementale des Territoires et de la Mer Nord  
Délégation à la Mer et au Littoral  
Pôle Encadrement Mer et Littoral  
03.28.24.98.20

Dunkerque, le 14 septembre 2022

---

**Avis de publicité relatif à une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime naturel (DPMn)**

---

**DUNKERQUE FLYSURFING CLUB**

Une demande d'AOT a été déposée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord le 03 août 2022 par le DUNKERQUE FLYSURFING CLUB, relative à l'organisation d'une compétition de Mountainboard sur la plage de Dunkerque, les **15 et 16 octobre 2022**.

La zone d'occupation prévue figure au sein de l'annexe 1

Les conditions d'occupation du DPMn sont les suivantes :

- la superficie d'occupation souhaitée est de 3600 mètres carré sur la plage de Dunkerque
  - l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels
  
  - 30 participants sont attendus (50€ / inscription)
  
  - l'occupation est précaire, révocable et non cessible. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location
  - l'occupation temporaire ne pourra être utilisée pour un usage autre que celui pour lequel elle est accordée
  - la redevance domaniale, déterminée conformément aux dispositions de l'article R2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, est à la charge du titulaire de l'autorisation.
- Celle-ci est constituée d'une part fixe de 300€.

Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L-2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

En vertu des dispositions de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, et notamment des dispositions des articles L .2122-1-4 et L .2122-2 du code général de la propriété des personnes publiques, la présente publicité vise à permettre la manifestation d'un éventuel intérêt pertinent concurrent.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet (liste des pièces en annexe 2) de demande d'AOT **avant le 24/09/2022 à 12h00** auprès de la DDTM du Nord , par courrier recommandé ou courrier électronique aux adresses suivantes :

Délégation à la Mer et au Littoral  
Pôle Encadrement et contrôle des activités maritimes  
20 rue l'Hermitte  
59140 DUNKERQUE CEDEX

[ddtm-dmni-dunkerque@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-dmni-dunkerque@nord.gouv.fr)

## **Annexe 2 : pièces du dossier à compléter**

- Formulaire de demande d'AOT

-Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000